

Madame la secrétaire générale d'académie,  
Monsieur le secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines,

L'article L421-1 du code du travail impose que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Le gouvernement, qui à travers les ministères est aussi employeur, par ses choix, va à l'encontre de cette obligation. Le 5 décembre dernier a eu lieu une grève majoritaire ; des manifestations se sont déroulées sur tout le territoire à l'appel d'une intersyndicale large contre les mesures dites « Kasbarian ». Ces mesures ajoutaient deux journées de carences supplémentaires et un passage à 90% du maintien de rémunération pour les 89 jours de congé maladie ordinaire sur 12 mois dans la fonction publique. Grâce aux mobilisations des agent.es une partie de ces mesures ne se sont pas appliquées, mais pour la FSU, le gouvernement, en instaurant une réduction du maintien de rémunération dégrade la santé des agent.es, en contradiction avec ses obligations légales et réglementaires. La FSU continue de s'opposer à cette mesure inique qui en outre, en diminuant les droits statutaires en santé, va à l'encontre des accords signés sur la PSC.

Au plan académique, l'article L421-1 s'applique également. Lors du CSA du 14 mars dernier, un représentant des personnels de la FSU vous a alerté sur la forte dégradation des conditions de travail des services gestionnaires et comptables. Une autre a évoqué les difficultés éprouvées par les personnels de direction des EPLE. Ces signalements ont été balayés d'un simple revers de main sous le prétexte de ne pas être un point de l'ordre du jour. Certes, vous les avez écoutés quelques instants mais que proposez-vous pour faire face à la souffrance ainsi exprimée ?

La quasi totalité des agents de l'académie travaille dans des conditions dégradées et nous ne partageons pas l'optimisme du recteur qui se réjouit dans les media de voir le ratio professeurs / élèves augmenter de 7 centièmes (6,67 en 2024 à 6,74 en 2025) et le ratio élèves / classe en diminution de 1 dixième (19,9 à 19,8), ce qui n'a au final aucune incidence concrète dans les classes. La plupart des métiers sont touchés par des suppressions de postes. L'académie de Reims a prévu de rendre environ 120 ETP. La baisse démographique a bon dos et nous n'oublions pas que nous avons perdu beaucoup d'ETP quand la démographie était pourtant à la hausse. Dans tous les cas, nous, agents de l'Éducation nationale, sommes

perdants et en souffrance. Nous devrions donc nous contenter d'accepter de perdre moins que ce qui était prévu à l'aune de la diminution d'environ 3050 élèves entre 2024 et 2025.

À ces conditions de travail dégradées et un manque de reconnaissance flagrant qui se manifeste par exemple par l'absence d'une réelle revalorisation, il faut ajouter le refus de nos gouvernants de revoir leur copie de la réforme des retraites. Les agents de l'académie devront donc travailler plus longtemps dans des conditions de plus en plus pénibles. Le déclenchement de pathologies dues à l'usure des organismes pénalisera financièrement les acteurs de l'éducation en fin de carrière et la retraite à taux plein sera un horizon de moins en moins accessible.

Décidément, rien n'est fait pour rendre nos métiers attractifs. Nous pouvons légitimement nous inquiéter de savoir si le maintien d'une Éducation nationale reste un objectif prioritaire pour nos gouvernants.